

**BUDGET DE LA MDEF :
COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021
AFFECTATION DU RESULTAT**

RÉSUMÉ

Il s'agit d'examiner la réalisation 2021 du budget annexe de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MDEF) :

- L'identité entre le compte de gestion et le compte administratif ;
- Le compte administratif qui retrace l'exécution :
 - Des recettes (réelles + ordre) pour 238 240 € ;
 - Des dépenses (réelles + ordre) pour 204 440 € ;
- L'affectation des résultats à l'exercice suivant :
 - Un excédent de 29 140 € en fonctionnement ;
 - Un excédent de 4 659 € en investissement.

Pour mémoire, les frais de personnel permanent et les coûts d'investissement (maintenance et entretien du bâtiment...) ne sont pas intégrés dans le budget annexe, mais sont supportés par le budget principal.

I. IDENTITE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF

L'exécution des dépenses et des recettes réalisées par Madame le Payeur départemental et Monsieur le Président du Conseil Départemental est retracée respectivement dans le compte de gestion et le compte administratif.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif sont identiques.

II. COMPTE ADMINISTRATIF

II.1 L'évolution de l'activité

La MDEF a vocation à accueillir **des mineurs au sein du foyer de l'enfance (FDE)** (capacité d'accueil de 15 places pour des enfants âgés de 10 à 18 ans avec une mission d'accueil d'urgence), ainsi que **des parents isolés avec leurs enfants au sein de la Maison Parentale** (structure habilitée à accueillir 8 familles avec un accueil d'urgence et de soutien à la parentalité pour femmes enceintes ou parents accompagnés d'un enfant âgé de moins de 3 ans).

Si la MDEF a dû continuer à faire face aux conséquences de la pandémie au cours de l'année 2021, elle a essentiellement été confrontée au manque crucial de places disponibles dans les structures d'accueil comme les Maisons d'Enfant à Caractère Social (MECS) / Accueil familial / Lieu de vie, venant ainsi mettre à mal la mission de ses deux services. La mission d'accueil d'urgence des mineurs, juridiquement dévolue au foyer de l'Enfance, a été perturbée par des prises en charges provisoires au sein de la maison parentale, dont ce n'est pas habituellement la mission.

Egalement, la maison parentale a dû parfois servir de relais et d'appui auprès d'assistants familiaux en difficulté, sur certains accueils complexes.

**

Vous trouverez ci-dessous, un état récapitulatif par année et par service, du nombre d'usagers et de journées comptabilisé au sein de la MDEF.

Année	Foyer de l'enfance		Maison parentale	
	Usagers	Journées	Usagers	Journées
2005	51	4024	34	3050
2006	57	3172	42	3514
2007	50	2642	45	5268
2008	77	3889	42	4837
2009	62	4726	37	3985
2010	72	4089	35	4921
2011	64	3650	43	4894
2012	63	4471	38	4539
2013	91	4788	51	4134
2014	68	4496	50	3771
2015	95	4718	36	3991
2016	91	5860	51	3654
2017	209	8269	54	6143
2018	215	11204	33	6390
2019	59	5580	38	6515
2020	40	4 873	40	5 280
2021	40	5 492	38	4 621

Concernant le foyer de l'Enfance, le nombre de mineurs accueillis a été identique à celui de 2020. En revanche, le nombre de journées d'accueil a été en augmentation (+ 13 %). En 2021, la durée d'accueil des mineurs a augmenté du fait de la saturation massive des places en Maisons d'Enfant à Caractère Social (MECS), et aussi en raison du déficit de place en accueil familial, limitant ainsi l'orientation des mineurs. De fait, le foyer de l'Enfance a été contraint de prolonger les délais de prise en charge, au détriment de la fluidité du dispositif d'accueil d'urgence.

Concernant la Maison parentale, l'effectif est resté stable (38 familles contre 40 en 2020). En revanche, nous pouvons constater une diminution du nombre de journées (-12,5 %). En effet, d'avril à août 2021, il y a eu une chute d'activité inexpliquée au sein de la Maison parentale, qui a généré cette baisse du nombre de journées.

De ce fait, nous avons pu, sur les places disponibles, venir en soutien à la Mission ASE pour accueillir en urgence des mineurs dans les studios vacants, dans l'attente de solutions plus adaptées.

II.2 L'exécution budgétaire

		Budget total 2021	CA 2021	Taux d'exécution
Recettes	Fonctionnement	278 167	202 559	72,8%
	Investissement	35 333	35 681	101,0%
	Total	313 499	238 240	76,0%
Dépenses	Fonctionnement	278 167	173 419	62,3%
	Investissement	35 333	31 021	87,8%
	Total	313 499	204 440	65,2%

Parmi les dépenses de fonctionnement mentionnées dans le tableau ci-dessus, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 163 604 € contre 153 502 € au CA 2020 soit une hausse de près de 6,6 %. Cette augmentation s'explique par la reprise d'un rythme « normal » d'exécution après la période de crise sanitaire très marquée en 2020. Les dépenses réelles de fonctionnement concernent principalement les frais d'alimentation, les prestations d'accompagnement par des professionnels auprès des enfants et des familles accueillis, et le coût de l'énergie (électricité et gaz).

En 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 202 559 €, elles sont principalement constituées de la reprise de l'excédent pour 96 515 € et de la subvention du Département pour 84 000 €.

II.3. Le calcul des résultats :

II.3.1. Fonctionnement

Recettes de l'exercice	106 044
Excédent antérieur	96 515
Total	202 559

Dépenses de l'exercice	173 419
Total	173 419

Résultat de l'exercice	-67 375
Résultat antérieur	96 515
Résultat cumulé de fonctionnement	29 140

II.3.2. Investissement

Recettes de l'exercice	9 815
Excédent antérieur	25 866
Total	35 681

Dépenses de l'exercice	31 021
Total	31 021

Résultat de l'exercice	-21 207
Résultat antérieur	25 866
Résultat cumulé	4 659

III. AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'excédent cumulé de fonctionnement doit être affecté à l'exercice suivant en recette de fonctionnement pour 29 140 €.

L'excédent cumulé d'investissement doit être affecté à l'exercice suivant en recette d'investissement pour 4 659 €.

La nomenclature M22, spécifique aux établissements hospitaliers, nous oblige à constater deux résultats qui ne figurent pas dans notre compte administratif mais dans le compte de gestion du Payeur :

- Le résultat de fonctionnement de l'exercice, sans le report du résultat antérieur (au compte 110, débudgété) : -67 375 €,
- La réserve de compensation (au compte 10686, débudgété), constatée au titre des exercices antérieurs : 54 189 €.

**

Je vous propose :

- De constater l'identité entre le compte de gestion et le compte administratif ;
- D'approuver le compte administratif ;
- D'affecter les résultats à l'exercice suivant comme défini ci-dessus.